

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
CANTON DE GUILLESTRE
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

Séance du Conseil Municipal du 5 Octobre 2020

Délibération N° : 20201005-03

OBJET : Stérilisation et identification des chats errants - Conventions avec la Fondation 30 millions d'amis et avec la clinique vétérinaire d'Embrun.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 5 du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 30/09/2020

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 10

AUDIER-MERLE Carine — BOURCIER Florian — BUES Florent — CERUTTI Chrystelle — CRUNCHANT Nicolas — FAROUZE Marie-Hélène — GAUCHE Joël — LACROIX Charles — LEPAS Dominique — Nicolas TENOUX.

NOMBRE DE POUVOIRS : 2

MIEGGE Emmanuel a donné pouvoir à BOURCIER Florian — RIBOT Philippe a donné pouvoir à LACROIX Charles

NOMBRE DE VOTANTS : 12

SECRETAIRE DE SEANCE : CERUTTI Chrystelle.

Le Maire expose que :

La prolifération depuis plusieurs années des chats errants sur la Commune, et plus particulièrement au hameau du Roux d'Abriès, devient un réel problème de salubrité publique.

La fondation 30 millions d'amis possède une expertise et un savoir-faire en matière de régulation des populations de « chats libres » et travaille en partenariat avec les communes et les cliniques vétérinaires afin de mettre en place les actions visant à maîtriser les populations de chats errants sans propriétaire par le contrôle de leur reproduction, en accord avec la législation en vigueur.

Le Maire propose donc d'engager dès cet automne une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants sans propriétaire en conventionnant avec la fondation 30 millions d'amis d'une part, et avec la clinique vétérinaire d'Embrun d'autre part, pour les modalités de mise en œuvre de cette opération.

Il précise que la fondation 30 millions d'amis participe financièrement à hauteur de 50 % (dans la limite de 80 € par ovariectomie + tatouage I-CAD et de 60 € par castration + tatouage) et que la Commune prend en charge les 50 % restant.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer lesdites conventions et à lancer cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et voté par 12 voix pour :

APPROUVE l'exposé du Maire,

AUTORISE LE MAIRE à signer la convention pour la stérilisation et l'identification des chats errants sans propriétaire avec la fondation 30 millions d'amis,

AUTORISE LE MAIRE à signer la convention pour la stérilisation et l'identification des chats errants sans propriétaire avec la clinique vétérinaire d'Embrun,

CHARGE LE MAIRE d'informer la population des dates de captures des chats conformément à la législation en vigueur.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT

